

Conseil municipal n° 1 du 19/01/2010

Conseillers	Pres.	Ab.Ex	Ab.NEx	Procuration
Béat SALADIN	X			
Louis PERRIN	X			
Chantal HECHT	X			
Jacqueline POTHIER		X		
Christel DUCHET	X			
Fabrice INVERNIZZI			X	
Ludovic MARGUIER		X		C.DUCHET
Frédéric BERNARD	X			
Jérôme POTHIER			X	
Alexandra BERNARD	X			
Lætitia PETRIGNET	X			

Secrétaire: Lætitia PETRIGNET

Ordre du jour:

- [Convention d'assistance technique avec le conseil général](#)
- [Adhésion au groupement de commandes](#)
- [Extension du périmètre syndical SIED 70](#)
- Décision modificative n°1

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT**

Nombre de conseillers

-en exercice	11
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

Séance du **19 janvier 2010**

L'an deux mille dix, le 19 janvier à 19 heures 30 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PETRIGNET L, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F, BERNARD A, SALADIN B

ABSENTS EXCUSES : MARGUIER L , POTHIER J

Date de convocation :
14/01/2010

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, INVERNIZZI F,

Date d'affichage :
20/01/2010

Mme PETRIGNET Laëtitia a été nommée secrétaire

Domaine de l'eau : assainissement collectif

Madame Le Maire présente la réforme des services d'assistance technique adoptée par le Conseil Général de Haute-Saône le 26 juin 2009 dans le domaine de l'eau suite à la loi sur l'eau de 2006, du décret du 26 décembre 2007 et de l'arrêté ministériel du 21 octobre 2008. Ce nouveau cadre réglementaire oblige à redéfinir l'intervention du Service d'Assistance Technique pour l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) dont bénéficie notre collectivité.

Une convention avec le Conseil Général doit ainsi être maintenant formalisée. Elle définit le contenu de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif. Cette assistance porte sur l'exploitation de la station d'épuration mais aussi sur le réseau de collecte. Le nouveau cadre réglementaire ne permet plus la gratuité de cette aide, pour autant les coûts votés par le Département tiennent compte d'une solidarité rurale et de l'aide apportée par l'Agence de l'Eau au Département pour cette mission. Cette mission, de par la loi, reste en dehors du champ concurrentiel. La première facturation interviendra au titre de l'année 2010. a titre indicatif, le coût 2009(non facturé) pour notre collectivité aurait été de 50 €. Ce coût est basé sur la population de notre collectivité.

Le Maire donne lecture de la convention d'assistance technique avec le conseil Général dans le domaine de l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention d'assistance technique avec le conseil Général dans le domaine de l'assainissement collectif.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer cette dernière.
-

8 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

OBJET :
**Convention
d'assistance
technique avec le
Conseil Général**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT**

Nombre de conseillers

-en exercice	11
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

Séance du **19 janvier 2010**

L'an deux mille dix, le 19 janvier à 19 heures 30 .

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PETRIGNET L, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F, BERNARD A, SALADIN B

ABSENTS EXCUSES : MARGUIER L , POTHIER Ja

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, INVERNIZZI F,

Date de convocation :
14/01/2010

Date d'affichage :
20/01/2010

Mme PETRIGNET Laëtitia a été nommée secrétaire

Réalisation des mesures d'autosurveillance sur la station d'épuration.

L'arrêté ministériel du 22 juin 2007 définissant les modalités de collecte et de traitement des eaux usées prévoit les mesures d'autosurveillance à réaliser ainsi que leur fréquence. Une mesure d'autosurveillance consiste à réaliser en continu et sur 24 heures : un prélèvement d'effluent, via un préleveur automatique, en entrée et en sortie de la station d'épuration, à mesurer les rendements épuratoires ainsi qu'une mesure de débit en sortie de station d'épuration. Ces résultats doivent être transmis au service de la police de l'Eau et à l'Agence de l'eau via un portail internet.

Dans le cadre de la mission d'assistance technique (SATESE) apportée par le Conseil Général, ce dernier propose l'adhésion à un groupement de commandes dans le but de coordonner la prestation de contrôle, de faire réaliser des économies d'échelle et de choisir un même prestataire pour tous les membres d'une zone géographique. Le Conseil Général se chargera du suivi technique et administratif pour le compte des membres. La charge financière des mesures d'autosurveillance, selon les prix du marché qui sera passé, reste à la charge de notre collectivité.

Le Maire donne lecture de la convention constitutive du groupement de commandes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des mesures d'autosurveillance sur la station d'épuration.
- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes dont le Conseil général en sera le coordonnateur et de payer au prestataire retenu les charges résultantes des mesures réalisées sur notre station d'épuration.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes pièces s'y rapportant.

8 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

OBJET :
Adhésion au
groupement de
commandes avec le
Conseil Général

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

Commune

BUFFIGNECOURT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT**

Nombre de conseillers

-en exercice	11
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

Séance du **19 janvier 2010**

L'an deux mille dix, le 19 janvier à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS: DUCHET C, PETRIGNET L, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F, BERNARD A, SALADIN B

ABSENTS EXCUSES : MARGUIER L, POTHIER Ja

Date de convocation :
14/01/2010

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, INVERNIZZI F,

Date d'affichage :
20/01/2010

Mme PETRIGNET Laetitia a été nommée secrétaire

Madame Le Maire informe le conseil Municipal que les communes de Chaumerenne, Bourguignon les la Charité et Mandrevillars ont demandé leur adhésion au SIED 70 par délibération respectives de leur conseil municipal des 23 avril, 6 mai et 26 octobre 2009.

**OBJET :
Extension du
périmètre syndical
SIED 70**

Madame Le Maire rappelle que l'adhésion d'une commune au SIED 70 implique le transfert de sa compétence relative au service de distribution publique d'électricité et propose au Conseil d'accepter ces adhésions.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) DECIDE de l'adhésion des communes de Chaumerenne, Bourguignon les la Charité et Mandrevillars au SIED 70.
- 2) PRECISE que ces adhésions ne seront effectives qu'après avoir fait l'objet d'un arrêté préfectoral, lorsque les conditions fixées par l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales auront été remplies.
- 3) CHARGE ensuite Madame Le Maire de signer l'avenant au contrat de concession intervenu avec ERDF et EDF, respectivement gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de ces communes et fournisseur au tarif réglementé.

8 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.